



L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Polyvalente 12, rue St Jérôme 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS : Fabrice BLANDIN, Joseph BRULE, Cécile COTTINEAU, Frédéric DELANOUE, Audrey FABERT, Julie FAYOLLE (Arrivée au point 7), Sylvie FEILLARD, Laurent GOURET, Daniel JOUNEAU, Suzanne LELAURE, Eugénie MBILEMBI BOMODO, Daniel PAGEAU, Thierry RICHARD, Eric SOULARD (arrivé au point 5), Leïla THOMINIAUX, Roseline VALEAU

ABSENTS-EXCUSÉS : Noémie AURILLON, Raïssa BOISSINOT, Charles CHEVALIER, Émilie GUYONNET, Sylvie LE MOAL, Jérémy RAMBAUD, Yves TERRIEN.

ABSENTS

POUVOIRS : Noémie AURILLON à Éric SOULARD
Yves TERRIEN à Thierry RICHARD
Émilie GUYONNET à Roseline VALEAU
Raïssa BOISSINOT à Audrey FABERT
Jérémy RAMBAUD à Leïla THOMINIAUX

Laurent GOURET a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 avril 2021
2. Remplacements de Mamadou Gueye et Bruno Mortier
3. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
4. Désignation du correspondant défense
5. Tirage au sort de six personnes susceptibles de siéger aux assises de Loire-Atlantique
6. Participation Mairie sur réalisation accès PMR de l'Église
7. Transfert de la gestion et de l'attribution des logements locatifs de la commune au CCAS
8. Organisation des élections départementales et régionales – 20 et 27 juin 2021
9. Intercommunalité
10. Comptes rendus des commissions
11. Informations et questions diverses

Le conseil municipal présente ses condoléances à Yves et Françoise TERRIEN

1. Approbation du procès-verbal de la séance 22 avril 2021

Présentation : Daniel PAGEAU

Etant absente lors du dernier conseil municipal, Suzanne LELAURE demande le changement de son nom pour les points qu'elle devait présenter lors de cette séance. La rectification va être effectuée.

Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

2. Remplacements de Mamadou GUEYE et Bruno MORTIER

Présentation : Daniel PAGEAU

- Mamadou GUEYE DGS, en arrêt médical jusqu'au 6 juillet prochain, est remplacé par Didier POIRIER sous contrat du centre de gestion jusqu'à fin juin 2021. M. POIRIER profite de cette réunion pour se présenter au Conseil municipal.
Les élus souhaitent un prompt rétablissement à Mamadou.
- Bruno Mortier (responsable du restaurant scolaire) est en arrêt maladie jusqu'au 19 juin 2021. Sylvie CLAUDE assure son remplacement et est secondée par Géraldine GAZAIX. Afin de soulager l'équipe il a été fait appel au « Centre de Gestion » qui a proposé Karl SCHÖNBORN en soutien aux cuisinières sur la période du 3 au 30 mai 2021 (contrat Centre de Gestion).

3. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

D-2021-050	16/04/2021	A+B	Modification PLU	4 680,00 €
D-2021-051	19/04/2021	LAFARGE	Gravier ocre (Travaux voirie)	667,44 €
D-2021-052	20/04/2021	Pépinières Ri-poche	Arbres espace st Jérôme	363,00 €
D-2021-053	23/04/2021	AGREOM	Fournitures pour réparation du tracteur tondeuse John Deere	712,38 €
D-2021-054	23/04/2021	Point P	Joint de pierre (travaux voirie)	329,47 €
D-2021-055	03/05/2021	EDP	Panneaux "fauche tardives"	295,85 €
D-2021-056	04/05/2021	HDECO	Peinture école (Préau)	1 988,40 €
D-2021-057	04/05/2021	TROCHU	Bouchage fissures salle des chênes	2 046,00 €
D-2021-058	06/05/2021	PRISME	Bornage achat terrain à Collineau serge	1 260,00 €
D-2021-059	06/05/2021	ARRONDEL	Bornage pont noyer	1 068,00 €
D-2021-060	12/05/2021	JPH distribution	Matériel hygiène	374,06 €
D-2021-061	12/05/2021	ORAPI	Matériel hygiène	326,47 €
D-2021-062	12/05/2021	PROPIA	Matériel hygiène	638,94 €
TOTAL				14 750,01 €

4. Désignation du correspondant défense

Présentation : Daniel PAGEAU

Par circulaire ministérielle du 26 octobre 2001, il est demandé aux municipalités de nommer un correspondant défense, soutenu par un délégué militaire départemental. Le BM a proposé Émilie GUYONNET qui a accepté ce poste de référent.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROPOSE** le nom de Madame Émilie GUYONNET comme correspondante défense pour la commune de Couffé.

5. Tirage au sort de six personnes susceptibles de siéger aux assises de Loire-Atlantique en qualité de juré pour 2022

Présentation : Daniel PAGEAU

Compte-tenu de l'arrêté préfectoral en date du 30 avril 2021 fixant le nombre et la répartition des jurés de cours d'assises en vue de constituer la liste annuelle et la liste des suppléants pour l'année 2022, et de la circulaire précisant les modalités du tirage au sort, la commune de Couffé doit procéder au tirage au sort de 6 personnes issues de la liste électorale de Couffé, éventuellement appelées à siéger aux Assises de Loire-Atlantique en qualité de juré pour 2022.

Conformément aux Articles L. 2122-27 du CGCT et 216 du code de procédure pénale, ce tirage au sort ne donne pas lieu à délibération mais doit être public.

- Le tirage d'une personne rayée sur la liste électorale est considéré comme nul et doit donner lieu à un nouveau tirage.
- Le tirage au sort d'une personne de moins de 23 ans est considéré comme nul et doit donner lieu à un nouveau tirage, conformément à l'article 255 du code de procédure pénale.
- En cas d'incompatibilité ou d'incapacité d'une personne tirée au sort au titre des articles 256 et 257 du code de procédure pénale : la personne est tout de même comptabilisée et devra le signaler ultérieurement.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort des 6 personnes pour constituer la liste préparatoire.

Sont désignées après tirage au sort les personnes suivantes :

- Jeanne LORET (La Métellerie)
- Guillaume LEBOSSÉ (Le Bas Vieux Couffé)
- Claudine DUPAS née EMPROUX (La Pauvardière)
- Luc ROBIN (La Dorée)
- Valérie BOUYER (Les Thivières)
- Nicolas BIZEUL (6 rue Pierre de Lune).

6. Participation Mairie sur réalisation accès PMR de l'Église

Présentation : Daniel PAGEAU

La mise aux normes (PMR) doit être effectuée sous 3 ans. Il s'agit de faire une rampe sur le domaine public pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite par la porte avant droite de l'Église (accès actuel pour les EPR mais non aux normes)

Les travaux : une rampe de 10 m de long environ sur 1.35 m de large à faire en béton avec un chasse-roue. Ces derniers seront effectués par l'association des Marguilliers

- > Matériaux : environ 3 m3 de béton, un treillis pour un coût de 6 à 700 € selon le service technique
- > Réaménagement espaces verts entre les deux contreforts de l'Église (Municipalité)

Le diocèse sollicite la municipalité pour financer l'achat des matériaux. En contrepartie le diocèse met l'Église à disposition de la municipalité et des associations pour l'organisation de concerts.

Le Bureau Municipal a validé le financement des matériaux. Cette opération est motivée par le fait que la rampe est sur le domaine public et le bureau prend note de la mise à disposition de l'Église par le diocèse pour l'organisation de concerts.

Une convention est à signer avec le diocèse récapitulant les éléments ci-dessus (Financement des matériaux, utilisation voie publique pour la rampe d'accès et mise à disposition de l'église pour la réalisation de concert).

Des précisions sont apportées :

- Les accès sont dimensionnés dans les normes PMR
- L'association des marguilliers a aussi donné son accord pour effectuer les travaux.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le financement des matériaux par la commune
- **DE SIGNER** une convention avec le diocèse relative au financement des matériaux et à la mise à disposition de l'église pour organisation de concerts.
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente décision

7. Transfert de la gestion et de l'attribution des logements locatifs de la commune au CCAS

Présentation : Roseline VALEAU

Trois logements communaux (rue des vignes et au-dessus de l'épicerie) et un logement du CCAS au 39 rue de la Vallée du Havre, à caractère social, vont être mis en location d'ici à fin juillet 2021.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le prix de la location à 5,8 € du m2 pour les nouvelles locations et d'ajouter un montant forfaitaire de 17€ pour un jardin et de 30€ pour un garage.

Les logements ne seront pas conventionnés.

Après en avoir débattu en bureau municipal, il apparaît souhaitable pour l'avenir que la gestion de l'ensemble des logements communaux soit confiée au CCAS pour une véritable cohérence et harmonie au niveau de la tarification et des modalités d'attribution des logements avec plusieurs critères retenus comme la date de dépôt de la demande, les revenus du foyer, la taille du foyer en adéquation avec la taille du logement, etc.

La commune conserve la propriété des logements de son appartenance, dont la gestion est transférée au CCAS. Elle continuera à percevoir les revenus tirés de la location pour les logements dont elle est propriétaire et devra assurer la réalisation des travaux éventuels à venir.

En cas d'évolution des critères, le CCAS devra en informer au préalable le Conseil municipal.

Au cours de la réunion, il est demandé pour information, que la grille de critère soit annexée à la délibération ainsi que la liste des logements communaux.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **DE CONFIER** au CCAS la gestion de la totalité des logements communaux actuels, au niveau de la tarification et de l'attribution de ces derniers.
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente décision

8. Organisation des élections départementales et régionales – 20 et 27 juin 2021

Présentation : Daniel PAGEAU

En qualité d' élu municipal, la tenue des permanences des bureaux de vote est une obligation : *La circulaire du 16 janvier 2020 rappelle les règles. Chaque bureau de vote doit comprendre un président, au moins deux assesseurs et un secrétaire... La présidence des bureaux peut être assurée par le maire, les adjoints ou les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau.*

Ci-joint, pour la journée du 20 juin 2021, le tableau avec les tours de permanence du 1^{er} tour des élections régionales et départementales.

Le tableau doit être ajusté en l'absence de plusieurs élus. Des personnes extérieures au Conseil municipal vont être sollicités.

SCRUTATEURS : Il est préconisé d'être vacciné pour assurer la fonction de scrutateur. Si ce n'est pas le cas, encouragement à faire les démarches nécessaires (via Doctolib). Par contre les scrutateurs n'entrent pas dans le dispositif des personnes prioritaires pour le vaccin.

Pour les personnes qui n'auraient pas été vaccinées le jour du 1^{er} tour de scrutin pour différentes raisons (volonté personnelle, nomination tardive, ...), des autotests seront fournis par l'État avec le matériel des bureaux de vote.

Ces personnes auront également la possibilité de se rendre dans un des 60 centres de dépistage du département qui accueille tous les jours gratuitement l'ensemble de la population. Elles pourront ainsi se doter d'un test PCR négatif de moins de 48H00 qu'elles pourront présenter au président de bureau de vote où elles sont affectées (à défaut d'une attestation de vaccination).

9. Intercommunalité

9.1 SIVOM PETITE ENFANCE par Roseline VALEAU

Pour information, le nombre total d'assistantes maternelles sur le SIVOM est de 137 :

- Couffé : 26 pour 83 places agréées dont 16 places disponibles. 15 sont âgées de 51 à 60 ans
- Le Cellier : 23 ;
- Ligné : 65 ;
- Mouzeil : 23.

9.2 SIVOM JEUNESSE par Frédéric DELANOUE

9.2.1 Actualités des structures jeunesse (Fermetures – réouvertures) :

- Fermeture des 4 structures sur avril 2021 mais mise en place d'animations à distance sur les locaux du SIVOM et de rencontres dans les rues à Ligné et au Cellier.
- Ouverture des structures à compter du 5 mai sur les temps périscolaires (directives gouvernementales), uniquement les vendredis et mercredis.
- Reprise des ateliers dans les collèges à compter du 6 mai 2021.

9.2.2 Personnel d'animation :

- Quentin VIAUD (animateur Le Cellier) prend une disponibilité de 6 mois, le recrutement de son remplaçant est en cours.
- **Arrivée de Matthieu PINEAU**, nouvel animateur à Couffé.
- Jérémy COLLET, nouveau directeur jeunesse du SIVOM arrivera le 1^{er} juin 2021.

L'EcoRaide est maintenu à ce jour, les inscriptions pour les jeunes sont ouvertes.

Il aura lieu les 7, 8 et 9 juillet 2021. 80 jeunes du pays d'Ancenis y participeront.

Le Camp inter-réseau (juillet) est maintenu pour l'instant, prochain réseau jeunesse le 27 mai 2021 qui statuera sur son maintien ou pas.

9.2.3 Orientations politiques jeunesse

Le nouveau directeur jeunesse arrive le 1er juin 2021, il est important de pouvoir lui indiquer quelles sont les orientations politiques des élus du SIVOM en ce qui concerne la jeunesse.

Les élus de la commission se sont positionnés vers les axes suivants :

- Instaurer/rétablir un dialogue avec les jeunes
- Donner la possibilité aux jeunes en souffrance de se sociabiliser
- Prévenir les conduites à risque
- Aller vers les jeunes du territoire
- Favoriser la mobilité et l'ouverture aux autres

Nous soulignons l'importance des actions d'autofinancement pour fédérer les jeunes et encourager l'accès à la culture et à l'intergénérationnel (sorties, pass culture, intervention en EHPAD, etc..).

9.2.4 - Appel à projet jeunes

Les élus proposent les modalités suivantes : Le SIVOM du secteur de Ligné soutient les initiatives des jeunes de 11 à 18 ans habitant sur une de ses 4 communes membres :
Ces initiatives peuvent être individuelles ou collectives.

Elles doivent toutefois présenter un intérêt commun et répondre au projet éducatif de territoire porté par le SIVOM

Pour 2021, les jeunes auront la possibilité de déposer leurs dossiers jusqu'au 31 août. La sélection se fera lors de la prochaine commission et les auditions se feront en septembre par un petit groupe d'élus de la commission (1 par commune maximum).

10. CR Commissions

10.1. Commission Espaces verts et Milieux Aquatiques : Thierry RICHARD

1) Protocole d'entretien des haies et des accotements :

*** Entretien des Accotements :**

- 1er passage fin avril à mi-mai pour le dégagement des carrefours (sur 100m) et l'intérieur des virages dangereux, ainsi que les cœurs de villages jusqu'aux aubettes de bus.
- 2ème passage en juin sur l'ensemble des accotements et des intérieurs de fossés.

*** Entretien des haies :**

- 1er passage en août/septembre pour le dégagement des carrefours et virages dangereux.
- 2ème passage entre fin octobre et fin Février pour la taille au lamier de l'ensemble des haies en bordure de voirie. Cette tâche devra être effectuée à l'aplomb du talus de fossé, et terminée au 1er Mars, afin de préserver la nidification des Oiseaux.

2) Groupe travail « Plan d'eau »

Le groupe a effectué un état des lieux sur le terrain, secteur par secteur, afin d'identifier les points à améliorer ; soit par un plan d'action dès 2021, soit par un projet global de restauration.

Vu la complexité technique du dossier de l'aménagement du site et de la restauration du plan d'eau, le groupe propose de solliciter un bureau d'étude de génie écologique.

3) Groupe de travail Diagnostic des espaces verts :

Ce diagnostic concerne tout l'espace communal entretenu par les services techniques conduit par un groupe de travail, secteur par secteur avec comme objectif final : définir et prioriser des actions de réaménagement ou de restauration.

Conclusions : arbustes vieillissants, paillage non conforme, manque de main-d'œuvre par rapport à la surface à entretenir.

4) Mare de la Pichonnière :

Rappel : la demande d'un riverain pour une pose de grillage est motivée par le risque de la chute des enfants dans la mare communale.

Trois membres de la commission se sont rendus sur place afin d'évaluer le danger potentiel.

Conclusion :

Une protection naturelle (haie), ainsi que des marches (en poteaux électriques) évitent le risque de chutes. Par conséquent, cette mare n'a pas à être grillagée, ce qui permettra par ailleurs à ses utilisateurs d'y accéder librement.

5) Tonte différenciée du plan d'eau :

Réalisation d'une maquette du site du plan d'eau, identifiant les différentes techniques d'entretien selon les zones (= gestion différenciée)

Une communication devra être faite à travers le Couffé info, intramuros, les panneaux d'info.

Une rencontre pour une explication aux pêcheurs sera faite prochainement.

6) Retrait des suspensions fleuries dans le bourg :

Il est décidé d'inviter les habitants de la rue de la Vallée du Havre à une réunion d'information et d'échange sur les projets de fleurissement.

7) Entretien de terrains de foot :

Le FCOC interpelle la municipalité sur les conditions que les joueurs rencontrent à Couffé concernant l'état des terrains de foot : hauteur de tonte excessive, arrosage insuffisant, sol compact pouvant entraîner des blessures graves. L'arrosage du terrain d'honneur vient d'être démarré.

Le robot de tonte peut-être une solution pouvant améliorer la qualité du gazon :

- Un gazon plus dense, avec moins d'adventices, nécessitant moins d'engrais ;
- Et un sol moins compacté (car outil beaucoup moins lourd).

La commission accepte la proposition de Sylvain PERROUIN (entreprise EFFIVERT) pour le prêt d'un robot pour une période 3 mois pour le terrain municipal, essai sans obligation d'achat.

Le FCOC remercie la municipalité pour l'arrosage du terrain et l'essai du robot tonte.

10.2. COMMISSION Transition Écologique & Éco-responsabilité, par Laurent GOURET

La commission TE&ER

La commission avance au gré des réunions sur les objectifs qu'elle s'est données durant le mandat. Durant la réunion du 08 décembre 2020, la commission a tout d'abord été saisie par la question du développement d'un nouveau parc éolien sur la commune et a créé le COPIL EnR Éolien industriel. Par ailleurs, la priorité a été donnée au lancement du groupe projet "diagnostic environnemental" et du groupe de travail "jardin partagé".

La réunion du 16 février 2021 a permis de faire l'état d'avancement des travaux des différents groupes et d'avancer la réflexion concernant les autres thématiques ciblées : agir pour la conservation des milieux naturels - agir au quotidien sur les alternatives au plastique, dans l'économie d'énergie et sur les déchets - échanger les connaissances et les pratiques éco-responsables du jardinage - accompagner les initiatives éco-responsables, etc...

Dans la continuité, la réunion du 22 avril 2021 s'est concentrée sur la thématique des déchets "sauvages" et a donné naissance à un groupe de travail dédié.

COPIL EnR éolien industriel

Ce groupe était animé par François ORHAN du SYDELA et Laurent GOURET, avec le soutien de Leïla THOMINIAUX et de Claire LEGRAND du RECIT. À l'issue de la délibération du 22 avril 2021, le CM s'est positionné contre la création d'un nouveau parc éolien sur les trois zones identifiées par les développeurs privés et s'est prononcé pour que des mesures complémentaires soient engagées pour renforcer cette décision. Un courrier a été rédigé et adressé à cet effet aux développeurs et aux propriétaires et exploitants. Ce groupe est désormais dissous.

Groupe "Diagnostic environnemental"

- **Atlas de biodiversité communale**

Ce groupe est animé par Laurent GOURET. Il a pu constituer pour le 15 mars 2021 un dossier de candidature pour réaliser un Atlas de Biodiversité Communale, avec l'appui du CPIE Loire Anjou. Le dossier est toujours en cours d'instruction et la réponse est attendue début juin.

Depuis le groupe a travaillé sur le lancement de ce projet en cas d'acceptation. Ses travaux se portent essentiellement sur la communication et la mise en place du comité de pilotage et du comité de suivi.

Concernant la communication, le groupe a décidé d'engager une opération d'information régulière sur la biodiversité en utilisant l'outil intramuros. L'espèce de la 15aine permet de mettre l'accent sur une espèce animale ou végétale. La continuité de cette opération sera l'appel au témoignage d'observation des espèces par les habitants afin d'alimenter les données de l'ABC. Chaque membre a la charge de la rédaction d'une monographie. Des rencontres ont eu lieu avec la commune d'Oudon dont un stagiaire a la charge de l'élaboration d'un ABC pour 2022 et avec la COMPA dont un stagiaire biodiversité doit faire l'état des lieux des données naturalistes à l'échelle de l'EPCI.

Concernant le comité de pilotage, ce dernier sera le prolongement du groupe projet et aura la charge du suivi technique et de la validation des opérations. Il devra probablement convier l'Office Français de la Biodiversité. La première réunion est prévue en juin si la réponse est positive.

Concernant le comité de suivi, ce dernier officialise l'ouverture aux citoyens de manière à favoriser les échanges et la compréhension des actions. Seront conviés les représentants des associations de pêche, de chasse, de loisirs en extérieur (randonnée, vtt, etc.), des villages et du bourg. Les modalités de communication seront définies lors du premier COPIL ABC.

Dans le cas d'un refus de candidature, les objectifs et les actions seront réévaluées.

- **La qualité des cours d'eau**

Ce sujet est retenu par le groupe projet. Mais il doit faire l'objet de plus d'investigations pour que le groupe acquiert les connaissances nécessaires sur le sujet, en particulier sur le sous-bassin versant du Havre et du Donneau (incluant le Beusse, la Loge au Moine, la Verdière, la Bitière, les Noues). La COMPA a toutes les prérogatives concernant la gestion et le suivi de la qualité des cours d'eau, gouvernant les sous-bassins de son territoire au nom du SAGE Estuaire Loire. La priorité est donc de se rapprocher du service milieux aquatiques. Ce rapprochement facilitera la compréhension des problématiques communales et des actions engagées, et permettra de mieux les relayer. Dans ce contexte, la COMPA va fournir le calendrier des relevés biologiques menés en 2021. Les relevés piscicoles ont déjà été effectués par la Fédération départementale de la pêche. La Mairie ayant été prévenue à la dernière minute, Yves TERRIEN et Laurent GOURET ont pu assister à l'opération d'inventaire par pêche électrique sur la station de relevé de la Loge au Moine, le 6 mai dernier. Ce cours d'eau encore bien préservé accueille Vairon, Loche franche, Anguille d'Europe, Chevesne commun, mais aussi Poisson chat et Gambusie. La Mairie devrait recevoir les rapports du relevé effectué sur la Loge au Moine et de celui réalisé sur le Beusse, côté Mésanger. Les membres du groupe espèrent pouvoir assister aux autres opérations de suivi.

Groupe de travail "Jardin partagé"

Ce groupe est animé par Yves TERRIEN. Le projet de jardin partagé est un projet du programme municipal. Il doit correspondre aux besoins de la population actuelle et future et s'adapter aux ressources humaines futures (militants, bénévoles, adhérents). Il est motivé par l'optimisation et la pression sur le foncier qui entraînent la réduction à terme des jardins particuliers.

Le groupe s'est interrogé sur les objectifs d'un tel projet, sur le cadre des actions à mener et sur les caractéristiques attendues du site.

Afin d'identifier un secteur idéal, le groupe a identifié des parcelles en majorité communales pouvant répondre à ces attentes. Afin de pouvoir identifier un site le plus adapté possible, une grille de critères a été établie collégialement. Les membres du groupe de travail entrent dans la phase d'attribution de notes pour chaque site. Ainsi chacun des sites doit répondre à des critères de surface, de proximité, d'accessibilité, de fonctionnalité, de qualité environnementale, de visibilité, de disponibilité, de sérénité, d'éligibilité PLU, etc. À l'issue, le groupe préparera son ouverture aux citoyens pour entrer dans sa phase groupe projet.

Groupe de travail "Déchet sauvage"

Né du constat de la multiplication des incivilités en matière de déchets, à la fois sur les lieux de collectes, mais aussi sur la voirie comme dans la nature, né aussi de l'interrogation sur la disponibilité des « petites poubelles » sur des lieux public (débordantes, sans tri), un groupe de travail est né. Il sera animé par Cécile COTTINEAU.

Des remarques sont évoquées sur la thématique déchet :

- Les poubelles attirent les déchets (le groupe en est conscient ; sont exposées ici les interrogations de départ).
- La fauche des accotements met à jour des déchets qu'il va falloir collecter.
- Les déchets qui tombent des remorques sont constants.

11. Informations et questions diverses

11.1 Ouverture du café BEAUFRETON en terrasse

Présentation : Joseph BRULE

Suite à la demande des frères BEAUFRETON d'ouvrir une terrasse sur la partie trottoir et parking autos afin de pouvoir vendre des boissons dans l'attente de la réouverture totale du café, le bureau municipal a donné son accord et à titre gratuit compte tenu de la longue fermeture imposée par les réglementations sanitaires liées au COVID.

11.2 Stage inventaire du patrimoine

Présentation : Cécile COTTINEAU

Le sujet est l'inventaire numérique et cartographique du patrimoine à COUFFE en s'appuyant sur la documentation et les archives de l'association « Autant le dire » et du PLU.

Suite appel auprès des facultés, Nathan BARRE, étudiant Master en 1^{ère} année tourisme et ingénierie culturelle du patrimoine ainsi que master 2 en histoire, doit commencer son stage le 25 mai 2021 et finir le 13 août.

11.3 Volontariat Territorial en Administration et AMI Cœur de bourg

Présentation : Leïla THOMINIAUX

En termes d'accompagnement en ingénierie, le volontariat territorial en administration (VTA) est un nouveau dispositif. Celui-ci permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets. L'État peut aider la collectivité territoriale dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 15 000 euros qui sera versée sur décision du préfet.

200 candidatures VTA seront aidées en 2021. La commune de Couffé est éligible (elle se trouve en catégorie 3). Les postes sont pourvus au fil de l'eau jusqu'à atteindre le maximum des 200 postes. On peut poster une offre jusqu'en juillet (exemple d'offres : <https://vta.anct.gouv.fr/>). La signature du contrat de recrutement ne doit intervenir qu'après validation de la préfecture pour être dans la limite des 200 candidatures.

Les missions confiées aux jeunes volontaires peuvent notamment consister au soutien au déploiement des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Ce dispositif peut éventuellement compléter les réflexions en cours et à venir : les études plan guide, commerces, lotissement, garage du bas du bourg, sucrerie...Par ailleurs, une offre globale de mentorat, de formation et de mise en réseau sera proposée par l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) pour accompagner les jeunes volontaires dans leur mission et la capitalisation de leurs acquis.

Une ou des journées en présentiel ou à distance, selon l'évolution de la crise sanitaire, seront par exemple organisées. Des conférences thématiques, un espace numérique commun de nature à

faciliter les échanges entre VTA seront proposées. Un kit de la prise de fonction du VTA sera aussi proposé.

La commune a donc posté une offre disponible ici : <https://vta.anct.gouv.fr/offresdemploi/charge-e-de-mission-amenagement-de-centre-bourg-f-h>

11.4 Point COVID : calendrier/protocole accès salles municipales et calendrier manifestations associatives

Présentation : Frédéric DELANOUE

Sont présentées ci-après les différentes mesures sanitaires instaurées le 19 mai 2021, et celles prévues au 9 juin, pour les pratiques culturelles, sportives et religieuses.

Concernant le calendrier des manifestations, une réunion est prévue le 24 juin 2021 avec les associations et les responsables des commissions. L'objectif est d'établir conjointement un calendrier des manifestation

1/2

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021

Ces mesures seront conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
PUBLICS PRIORITAIRES			
• Mineurs Scolaire & périscolaire Sport extrascolaire, associatif, encadré	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles
• Sportifs de haut niveau et professionnels • Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement • Prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) • Formation professionnelle et universitaire	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts
MAJEURS			
• Pratique individuelle	Autorisé - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum	Autorisé - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation de rassemblement mais respect de la distanciation
• Pratique encadrée	Autorisé - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - 10 personnes maximum sur la voie publique - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée	Autorisé - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - 25 personnes maximum sur la voie publique pour une pratique encadrée - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée	Autorisé - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation des rassemblements

11.5 Infos diverses

- ✓ **Motivations et obstacles à l'implication des femmes dans la vie publique locale en pays d'Ancenis -> Présentation Leïla THOMINIAUX**

Céline DEISS de Couffé fait partie du collège citoyen et représente la commune de Couffé au Conseil de Développement du Pays d'Ancenis. Dans ce cadre, elle s'est engagée dans un groupe de travail sur la place des femmes dans la société locale. Le conseil de développement nous propose ainsi un questionnaire destiné aux élus(es) du Pays d'Ancenis, notamment communaux pour appuyer leur étude sur l'engagement politique des femmes en Pays d'Ancenis.

Pour y répondre en ligne <https://forms.gle/BZEHQPXhJTgzKqzs7>

- ✓ **Renégociation prêt CRCA de 500 K€ de décembre 2009 -> Présentation Audrey FABERT**

Lors de la rencontre du 3 mars 2021 avec Mr BOURSIER du Crédit Agricole suite à la demande de la municipalité de réaménager le taux d'intérêts sur un prêt de 500 000 € réalisé en déc. 2009, remboursable sur 20 ans au taux de 3.98 %, le CRCA propose de **réduire le taux d'intérêts à 3.63 %** avec des frais de réaménagement pour un montant de 300 € sur le capital restant dû au 25/06/2021 d'un montant de 267 652,89 €. Les trimestrialités seraient de 8948.97 € au lieu de 9093.20 € actuellement.

Soit un gain total de 4 603.82 € sur les 8 ans et demi restant. Bien que l'effort de la banque reste infime, la municipalité donne une suite favorable à cette proposition.

Une délibération devra être prise lors du prochain conseil municipal afin que le maire puisse signer l'avenant de ce prêt.

Une démarche avait également été faite courant mars 2021, pour solliciter la renégociation d'un prêt de 100 000 € contracté auprès de DEXIA en décembre 2003 et remboursable sur 30 ans au taux de 4.67 %. L'organisme financier ayant refusé de donner une suite favorable à notre demande, la municipalité a souhaité racheter le solde de ce prêt (Restant dû de 58 579 € en capital). La proposition de DEXIA n'a pas été retenue dans la mesure où cette opération aurait généré un déficit de 3600 € pour la commune.

Deux autres prêts contractés auprès de la Caisse d'épargne et du crédit mutuel vont faire l'objet prochainement d'une demande de révision des taux.

- ✓ **Arrêt concession de tombes après abandon - conséquences en termes de travaux pour accessibilité -> Présentation Daniel PAGEAU et Thierry RICHARD**

Le 7 juin 2021 il sera effectué, un dernier constat d'abandon des tombes dans le cimetière. Il s'ensuivra un mois d'affichage puis d'un arrêté définitif de reprise de concession. (Environ 50 tombes sont concernées...) avant validation par le CM

La reprise des tombes va nécessiter des travaux et une intervention de gros matériels dans le cimetière. L'accessibilité à ce jour est compliquée et cette intervention sans réaménagement des accès, présentera un coût supérieur. Aussi Mrs Emmanuel GERARD et Thierry RICHARD proposent d'effectuer un aménagement sur le terrain communal à côté du labo traiteur pour permettre un accès de ce côté du cimetière.

Cet accès sera revu en commission mobilité-voirie en collaboration avec les espaces verts au niveau de l'ouverture du mur, parking et accessibilités dans un premier temps puis végétalisation dans un second temps.

Lors du dernier Bureau Municipal, il a été souligné qu'il serait intéressant de consulter l'association des Marguilliers afin d'étudier les possibilités d'élargir l'entrée principale du cimetière et la réalisation de la nouvelle ouverture.

✓ **Modification calendrier dates Conseil Municipal -> Présentation Suzanne LELAURE**

Suite à la fixation des dates des bureaux et conseils communautaires pour le deuxième semestre, nous avons dû modifier quelques dates de nos conseils municipaux.

- Le CM du Jeudi 8 juillet 2021 est avancé au mercredi 7 juillet 2021
- Le CM du jeudi 14 octobre 2021 est reporté au jeudi 21 octobre 2021
- Le CM du jeudi 16 décembre 2021 est avancé au mercredi 15 décembre 2021
- Le CM du 17 juin 2021 est avancé au mercredi 16 juin 2021

Les dates seront modifiées sur les agendas des élus (outlook).

✓ **Rencontre du 4 mai 2021 avec notre assureur Groupama -> Présentation Daniel PAGEAU**

La commune plus une dizaine d'associations sont assurées chez Groupama. Les objectifs de cette rencontre étaient de faire une mise au point sur les éventuels doublons en matière d'assurances et solliciter Groupama pour obtenir des tarifs préférentiels au niveau des associations. Les tarifs pour la mairie faisant l'objet d'un appel d'offre.

Il s'est avéré que tout le matériel des associations entreposé dans des locaux municipaux est déjà assuré au niveau de la municipalité. Suite aux propositions de Groupama, il suffit de mettre en place une convention avec les associations concernées et ces dernières pourront limiter leurs assurances à la Responsabilité Civile et à l'assurance des personnes participantes aux manifestations. Mr Launay a dans son portefeuille les trois plus importantes associations de la commune : CAR, FCOC et le Comité des fêtes. Les autres associations étant suivies par la caisse locale de LIGNE.

Le BM a proposé qu'un mail soit envoyé aux associations afin de les informer que leur matériel est déjà assuré par la commune en cas de vol ou dégradations, et qu'une convention devra être signée entre les associations et la commune.

✓ **Projet descente de la Loire en canoë kayak dans le cadre d'une action environnementale Présentation Laurent GOURET**

Mathias Baudouin et Jean Richard (deux jeunes de Couffé) avec deux autres personnes de leur centre de formation, projettent de descendre la Loire en canoë-kayak cet été. Ce projet a pour but d'accomplir un challenge sportif mais aussi de sensibiliser les gens à la préservation de ce fleuve par des actions de ramassage de déchets notamment. (Détail du projet en pièce jointe).

Ils interrogent la municipalité de COUFFE pour savoir s'il était possible de mener une action de ramassage sur la commune en créant un évènement.

Ils sollicitent également la commune pour une aide financière afin de financer leur projet qui possède déjà un sponsor (la marque de canoë-kayak "ITIWIT") mais qui ne prend pas en charge les frais de transports, ni de nourriture.

Lors du BM, il a été souhaité que les jeunes de la commune soient associés à cette action et éventuellement de solliciter le SIVOM pour une subvention dans le cadre « projet associatif jeunes » ainsi que de relater cet évènement sur intra-muros et Couffé-infos.

Laurent GOURET, Cécile COTTINEAU et Yves TERRIEN prendront contact auprès de Mathias BAUDOUIN afin de présenter leur projet et de préciser leur demande quant à l'aide financière sollicitée

➔ ***Nécessité d'une délibération si acceptation d'une aide financière***

✓ **Intervention sur la mare communale de la Simonière pour la protection des Amphibiens**
Présentation Laurent GOURET

La mare de la Simonière est suivie depuis 10 ans par Laurent GOURET, écologue. Elle présente des enjeux batrachologiques majeurs (Triton crêté, Triton palmé, Grenouille agile, Grenouille rieuse, Pélodyte ponctué). Or cette mare a été empoisonnée en 2020 après une opération de curage.

Dans certaines circonstances, la cohabitation entre poissons issus de l'alevinage et la petite faune sauvage n'est pas possible sans la raréfaction voire la disparition des espèces sauvages.

Pour cette mare spécifique, Laurent GOURET a sollicité la mairie pour intervenir dès que possible pour conserver le bon état de conservations des populations d'Amphibiens sur la mare.

Des contacts ont été pris avec l'association de pêche les Amis du Havre pour envisager le transfert des poissons. Une opération est envisageable à compter du 1^{er} juin avec l'accord de la municipalité. Les modalités seront vues en bureau municipal ainsi que la communication à effectuer auprès des riverains et de la population.

✓ **Sortie de l'école Hugues AUFRAY du 17 mai 2021 dans les exploitations**
Présentation JérémY RAMBAUD

Un point global de cette sortie sera fait lors du prochain conseil avec celle de l'école St Joseph prévue le 31 mai 2021.

✓ **Inscription journée de formation AMF le 25 mai en visio-conférence sur la mise en œuvre de la transition écologique sur son territoire.**
Présentation Daniel PAGEAU



METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE SUR SON TERRITOIRE

Objectifs : Comprendre les enjeux de la transition énergétique et le rôle des collectivités locales / Connaître les étapes indispensables pour construire une stratégie globale de développement durable / Savoir valoriser sa démarche .

Durée : 1 journée

Lieu : Paris

Public :
Elus communaux

Niveau et pré-requis :
Débutant / Aucun

Méthode :
Apports théorique
Participation active
Débats, échanges dirigés, partage d'expérience
Document pédagogique remis aux participant-es

Programme

- **Contexte et enjeux** de la transition écologique au niveau national comme local
- **Stratégies nationales, locales :** PCET, Grenelle
- **Champs d'intervention des collectivités**
- **Construire sa démarche de développement durable**
 - ⇒ Les grandes étapes/ principes (organisation, état des lieux, stratégie, plan d'action, suivi, révision, participation/co-construction, évaluation etc.)
 - ⇒ Les prérequis.
 - ⇒ Les acteurs à mobiliser/les ressources
 - ⇒ Exemples d'outils
- **Établir une feuille de route** pour repartir avec des idées d'actions concrètes

Il reste quelques places pour cette formation. Les personnes intéressées doivent le signaler rapidement à Didier POIRIER.

✓ **Fermeture de classes à l'école St Joseph**
Présentation Suzanne LELAURE

Les classes CM1 et CM2 de l'école St Joseph ont dû être fermées temporairement suite à un cas Covid.

✓ **Stage animation sportive du 19 au 23 juillet à COUFFE (jeunes en 6^{ème} et 5^{ème})**
Présentation Frédéric DELANOUE

Trois ateliers se dérouleront en salle, sur le terrain de foot et sur le plan d'eau (paddle). Franck CORABOEUF, Président de l'association des amis du Havre a été contacté au sujet de l'activité paddle sur le plan d'eau et ne voit pas d'objection à sa réalisation.

✓ **Le prochain conseil municipal avec une intervention extérieure débutera à 19 H 30**

La séance est levée à 22h23